



Ofi invest
Asset Management

OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.12.2022

■ Sommaire

1. Informations concernant les placements et la gestion	3
2. Rapport d'activité.....	10
3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....	14
4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	16
5. Comptes annuels	20
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
6. Inventaire.....	46
Annexe 1 : Rapport ESG-art.173	54

Société de gestion	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT 22, rue Vernier - 75017 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris
Commissaire aux comptes	DELOITTE & ASSOCIÉS Tour Majunga - 6, place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex
Commercialisateurs	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT et ABEILLE VIE - PARTS C et D OFI INVEST ASSET MANAGEMENT - PART E FORTUNEO - PART C LA FRANÇAISE AM FINANCE SERVICES - PART F

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV) Court Terme.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant :

- pour les parts C, C-FP, E et F : capitalisation pure : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.
- pour les parts D :
 - Résultat net : distribution.
 - Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution : la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle..

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Fréquence de distribution :

Pour la part D, la distribution est annuelle. Le cas échéant, le FCP pourra payer des acomptes sur dividende.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer une performance, diminuée des frais de gestion financière, supérieure à l'€STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable).

Cependant, en cas de très faibles taux d'intérêt du marché monétaire ne suffisant pas à couvrir les frais de gestion financière ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative de l'OPCVM pourrait connaître une variation négative.

Indicateur de référence : L'indicateur de référence du FCP est l'€STER capitalisé.

Le taux €STER (European Short-Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone Euro. Il est publié sur le site internet :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur :

https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en oeuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

L'indicateur de référence est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière et ne vise pas à être cohérent avec les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le fonds.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

Etape 1 : Critères extra-financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate.

Ce filtre permet de sélectionner les meilleurs acteurs au sein de l'univers d'investissement selon des critères en ESG (Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance) et d'exclure à tout moment 20% des valeurs les moins bien notées en ESG par notre prestataire externe MSCI ESG Research.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. A ce titre, le processus systématique de sélectivité ISR se base sur la notation MSCI ESG Research et contribue à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du Fonds hors liquidités). Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI ESG Research) ne disposant pas d'un score ESG.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Le FCP ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le FCP est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Etape 2 : Critères financiers

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le FCP sera investi jusqu'à 100% de son actif net, en titres de créance et instruments du marché monétaire à taux fixe, variable ou révisable libellés en euro. Des opérations de swap pourront être adossées à ces titres, dans un but de couverture du risque de taux. La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et 0,5.

La sélection des émetteurs s'appuie sur les notations et l'étude des émetteurs par nos analystes crédit.

L'univers d'investissement du FCP est constitué des obligations d'entreprises à taux fixe, libellées en euro et dont l'émetteur bénéficie d'une notation de catégorie "investissement".

La gestion active vise à sélectionner au sein de l'univers d'investissement les émissions offrant les meilleurs rendements possibles selon l'analyse de la société de gestion compte tenu des contraintes de pilotage des risques.

La sélection des titres s'effectue sur la base des critères qualitatifs et quantitatifs suivants :

- 1) les anticipations de mouvements des taux courts qui découlent de notre analyse des politiques des banques centrales ;
- 2) la gestion de l'allocation entre taux fixes et taux variables ;
- 3) la sélection des titres répondant aux critères de qualité de crédit, de liquidité ;
- 4) le choix d'une maturité moyenne pondérée optimale.

Le FCP sera constitué au minimum à 7,5% de l'actif net de titres à échéance journalière et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis d'un jour ouvrable et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis d'un jour ouvrable.

Le FCP sera constitué au minimum à 15% de l'actif net de titres à échéance hebdomadaire et/ou d'accords de prise en pension auxquels il peut être mis fin moyennant un préavis de cinq jours ouvrables et/ou de liquidités dont le retrait peut être effectué moyennant un préavis de cinq jours ouvrables.

Les actifs

=> Actions et titres donnant accès au capital

Le FCP n'aura pas recours à ce type d'instruments.

=> Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP investira jusqu'à 100% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire. Ces titres seront libellés en euro mais ils pourront être libellés dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net et dans ce cas, ils seront systématiquement assortis d'une couverture de change.

Typologie des instruments du marché monétaire utilisés :

- obligations d'Etat
- obligations émises par des autorités locales
- certificats de dépôts
- billets de trésorerie
- acceptations bancaires
- titres de créances à court ou moyen terme

Typologie des titres de créances utilisés, dans la limite de 15% maximum de l'actif net :

- Asset Backed Commercial Papers

En terme de taux, la maturité moyenne pondérée jusqu'à la date d'échéance (MMP ou WAM - Weighted Average Maturity - en anglais) sera inférieure ou égale à 60 jours.

La WAM constitue une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus par le FCP, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux révisable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision du taux monétaire, plutôt que le temps restant à courir jusqu'au remboursement d'un principal de l'instrument.

En terme de risque de crédit, la durée de vie moyenne pondérée jusqu'à la date d'extinction (DVMP ou WAL - Weighted Average Life - en anglais) sera inférieure ou égale à 120 jours.

La WAL est la moyenne pondérée des durées de vie restant à courir jusqu'au remboursement intégral du principal du titre.

Les émetteurs sélectionnés par le gestionnaire relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé, de la zone Euro ou de l'OCDE. Le gestionnaire applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention et la durée maximum par émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Sont éligibles :

- tous les titres d'Etats ;
- les titres privés dont le programme d'émission est supérieur ou égal à 300 millions d'euros ;

Par exception, le FCP pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par les seules entités publiques ou parapubliques suivantes : l'Union européenne, les administrations nationales, régionales ou locales des Etats membres ou leurs banques centrales, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité financière, les autorités centrales ou les banques centrales des pays de l'OCDE, le Fonds monétaire international, la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque de développement du Conseil de l'Europe, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque des règlements internationaux.

Conformément à la réglementation applicable, les titres doivent bénéficier d'une haute qualité de crédit.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion. Pour la détermination de la notation de l'émetteur, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

Aucun titre éligible au portefeuille n'aura une durée de vie supérieure à 397 jours.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir dans la limite de 10% de son actif net en parts ou actions d'OPC européens de classification Monétaire Court Terme. Il pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou par une société de gestion tierce.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures : sur taux
 - Options : sur taux
 - Swaps : de taux, de devises
 - Change à terme
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille.

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants, dans la limite de 30% de l'actif net :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
- Nature des interventions :
 - Couverture
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations callables
 - Obligations puttables
- Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

Le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'apporter une plus grande liquidité au portefeuille.

Les dépôts

Le FCP pourra effectuer des dépôts dans la limite de 30% de l'actif net. Des liquidités pourront également être détenues à hauteur de 10% de son actif net, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

Les emprunts d'espèces

Le recours à l'emprunt d'espèces par le FCP est interdit.

Néanmoins lors de situations exceptionnelles comme en cas de rachats importants ou d'opération au crédit du compte non dénouée pour raison technique, le FCP pourra exceptionnellement être débiteur temporairement. Le cas échéant, la société de gestion fera ses meilleurs efforts pour remédier le plus rapidement possible à cette situation et ce dans l'intérêt exclusif des porteurs.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM (uniquement dans le cadre des opérations de prises en pension)

La rémunération tirée de ces opérations bénéficiera intégralement à l'OPCVM.

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au FCP.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garantis, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Abeille Asset management* (cf. page suivante) veille donc à ce que toutes ces

activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Ces opérations sont résiliables à tout moment moyennant un préavis de deux jours ouvrables.

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	50%	10%	Non autorisés	Non autorisés
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Non autorisés	Non autorisés

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 200% de l'actif net (levier brut), et à 100% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.ofi-invest-am.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans la partie « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en valeurs mobilières liquides ou des instruments du marché monétaire liquides émis ou garantis par l'Union européenne, une autorité centrale ou la banque central d'un Etat membre, la Banque centrale européenne, la Banque européenne d'investissement, le mécanisme européen de stabilité, le Fonds européen de stabilité Financière, une autorité centrale ou la Banque centrale d'un pays tiers.

Les garanties reçues par le FCP seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

* La société ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été scindée au profit de la société OFI INVEST AM en date du 31 décembre 2022, date à laquelle elle a apporté à OFI INVEST AM sa branche d'activité de gestion de portefeuille classique. En conséquence de cette opération, l'OPC a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFIAM), société anonyme au capital de 71 957 490 euros, siège social 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risques en matière de durabilité

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité. Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site www.ofi-invest-am.com.

Risques accessoires :**Risque de titrisation**

Pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créance...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. L'attention du souscripteur est également attirée sur le fait que les titres issus d'opérations de titrisation sont moins liquides que ceux issus d'émissions obligataires classiques. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

- Part C : Tous souscripteurs. Cette part est destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
- Part D : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.
- Part E : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée aux investisseurs étrangers (non domiciliés en France).
- Part F : Tous souscripteurs, plus particulièrement destinée à la clientèle de La Française AM Finance Services.
- Part C-FP : tous souscripteurs, plus particulièrement destinées aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent une progression régulière de la valeur liquidative en liaison avec l'indicateur de référence (€STER).

Durée de placement recommandée : à partir d'une journée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPC.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.*
- *Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Ofi Invest Asset Management - Service Juridique - 22, rue Vernier - 75017 Paris. contact.juridique.am@ofi-invest.com*
- *Date d'agrément par l'AMF : 13 février 1998.*
- *Date de création du Fonds : 4 mars 1998.*

rapport d'activité

2022 restera dans les mémoires comme l'une des très mauvaises années de ces dernières décennies, avec un krach historique sur les obligations et une correction sur les actions. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine en février, les interrogations portaient sur le caractère durable ou transitoire de l'inflation et sur l'impact du variant Omicron. La guerre en Ukraine, associée à une flambée des prix de l'énergie et des matières premières et à un embargo sur le gaz russe, a bouleversé les perspectives. Face à une inflation élevée et persistante, la plupart des grandes banques centrales se sont engagées avec détermination dans un cycle de hausse des taux directeurs et de réduction de leur bilan. Les effets sur l'inflation se sont fait sentir en fin d'année aux Etats-Unis et tardent encore à se manifester en Europe. Toutefois, anticipant la fin du resserrement des politiques monétaires, les marchés actions ont réduit leurs pertes en fin d'année. Un rebond insuffisant toutefois pour terminer dans le vert tandis que les marchés obligataires confirmaient une année noire. Parmi les rares actifs en hausse en 2022, le pétrole et le dollar se distinguent.

L'environnement économique :

L'activité économique mondiale a subi un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu en 2022, avec une inflation qui a atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La hausse des prix, le durcissement des conditions financières par la plupart des Banques centrales, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de Covid ont pesé sur la dynamique économique mondiale.

L'année 2022 a ainsi connu une contraction du PIB américain au premier semestre de 2022, suivi d'un repli dans la zone euro au second semestre, et une persistance du Covid et des confinements en Chine, sur fond de crise grandissante du secteur immobilier. En parallèle, le chômage est au plus bas de l'histoire de la Zone euro à 6,5 % et le plein emploi s'est maintenu aux Etats-Unis. Selon les prévisions d'octobre 2022 du FMI (Fonds Monétaire International), la croissance mondiale devrait ralentir de 6 % en 2021 à 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023. Dans le détail, la croissance aux Etats-Unis devrait passer de 5,7 % en 2021 à 1,6 % en 2022 pour tomber à 1 % en 2023. Malgré la guerre en Ukraine, la zone euro résiste mieux en 2022 avec une croissance attendue par le FMI de 3,1 % contre 5,2 % en 2021, mais elle risque de tomber à 0,5 % en 2023. Selon ces mêmes prévisions, l'inflation mondiale qui s'est affichée à 4,7 % en 2021, devrait bondir à 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024.

Les Banques Centrales :

L'année 2022 a marqué un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales. L'inflation n'étant pas maîtrisée et la balance des risques restant orientée à la hausse tout au long de l'année 2022, les banques centrales ont été pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix ne s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux s'est complexifié. Ils ont réaffirmé, à la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs au second semestre.

En un an, la Réserve fédérale américaine (Fed) a opéré une progression spectaculaire de ses taux directeurs : les taux à court terme, qui oscillaient encore entre zéro et 0,25 % en mars, se situent désormais entre 4,25 % et 4,5 %, leur plus haut niveau depuis quinze ans. Il s'agit de la hausse la plus brutale depuis 1980.

De son côté, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé en juillet dernier sa première hausse de taux directeurs depuis 2011 et a fait passer en quelques mois son taux de dépôt de -0,50 % en juin à 2 % fin 2022, un rythme inédit. Le taux sur les opérations de refinancement à court terme est pour sa part remonté à 2,50%, au plus haut depuis fin 2008. La BCE a également indiqué qu'elle allait réduire à compter de mars 2023 son portefeuille de dette accumulée pendant les années de crise.

Impact sur les marchés financiers :

Sur le marché obligataire, l'année 2022 a été marquée par des mouvements spectaculaires. Face à un choc d'inflation imprévu renforcé par la crise en Ukraine, les banques centrales ont fortement relevé leurs taux, faisant plonger la valorisation des obligations. Ces décisions de politique monétaire impactent directement les taux long terme, dont la tendance haussière s'est amplifiée à partir de la fin de l'été. Cette hausse des taux long terme figure parmi les plus fortes des 40 dernières années. Le taux à 10 ans américain a bondi de 1,40 % en début d'année à 3,87 % fin décembre, frôlant même les 4,5 % en octobre. Le Bund allemand est passé de -0,10 % à 2,57 % sur l'année, tandis que le taux français de l'OAT (Obligation assimilable du Trésor) 10 ans grimpeait de 0,25 % à 3,11 %.

De leur côté, les actions terminent également l'exercice 2022 dans le rouge, confirmant la corrélation inhabituelle des marchés actions et obligataires. Malgré la guerre en Ukraine, l'inflation galopante, la remontée brutale des taux et la crise énergétique, la Bourse de Paris a finalement nettement limité ses pertes à -7,37 % (dividendes nets réinvestis) en 2022. Une performance qui doit beaucoup au rebond de plus de 15 % depuis son point bas atteint le 29 septembre. La plupart des autres Bourses européennes ont également limité leurs pertes en fin d'année, et l'indice Eurostoxx termine l'année sur une baisse de 12,31 % (dividendes nets réinvestis). En revanche, la résistance des bourses européennes contraste avec la chute de Wall Street, où le S&P 500 a reculé de plus de 20 % (dividendes nets réinvestis, couvert en euro) en 2022 et a enregistré son pire exercice depuis la crise financière de 2008. Mais c'est le secteur technologique, jusqu'ici bénéficiaire des taux d'intérêt proches de zéro, qui a été l'un des principaux contributeurs au repli général. Le Nasdaq à forte coloration technologique a ainsi chuté de plus de 28 % (dividendes net réinvestis). Également dans le rouge, on trouve les secteurs des télécommunications et de la consommation non-essentielle, alors que le secteur de l'énergie a, au contraire, profité de la hausse des cours pétroliers et gaziers.

LA POLITIQUE DE GESTION

A l'instar de 2021, l'inflation a été une thématique prépondérante en 2022. Mais contrairement à 2021 où elle était considérée comme transitoire, elle est devenue préoccupante en 2022.

L'invasion russe en Ukraine (le 24 février 2022) a conduit à de fortes tensions entre les pays occidentaux et la Russie ce qui a fait augmenter le prix des matières premières et notamment celui du gaz utilisé comme arme stratégique par le Kremlin.

Cet événement s'est ajouté à un contexte de tensions sur les chaînes d'approvisionnement à la suite de la réouverture des économies post Covid-19.

Dans ce contexte, les anticipations d'inflation ont fortement progressé jusqu'à fin avril avant de rapidement corriger au deuxième semestre lorsque les craintes de récession économique sont apparues.

L'ensemble des banques centrales du monde ont réagi en procédant à des augmentations de leurs taux directeurs sauf la Banque du Japon qui est la dernière grande banque centrale à maintenir une politique monétaire accommodante. La Banque Centrale Européenne a été moins réactive que la FED dans sa lutte contre l'inflation en démarrant sa hausse de taux plus tardivement en juillet (+50bp) puis 75bp en septembre et en octobre et 50 bp en décembre 2022. (+2.5% de hausse au total)

Ces événements ont provoqué une forte montée des taux sur le marché monétaire dans un contexte de très forte volatilité. Le monde monétaire est désormais dans un monde de rendement positif quelle que soit la maturité. La courbe des Swaps ESTR s'est fortement pentifiée dès le début 2022 et de manière générale toute la courbe est montée très fortement (sur 1 an, le swap ester 1 mois +248bp fixant à +1.904% au 31/12/22, le SWAP ESTR 1Y + 365BP fixant à +3.115% au 31/12/22).

Les spreads de crédit ont également évolué à la hausse sur la période passant du +6 bp en moyenne sur du 1 an pour une bancaire en moyenne à +28 bp en moyenne aujourd'hui.

Ces deux phénomènes ont entraîné les EURIBORS à la hausse (le 1 an +379 bp à 3.291% au 30/12/22)

Prenant acte du changement de ton des banques centrales (à l'exception de la Banque du Japon) ne considérant plus l'inflation comme transitoire et accélérant le resserrement de leur politique monétaire (qui a conduit à une forte hausse des taux réels), nous avons dès le printemps implémenté dans le fonds des positions de couverture supplémentaires afin de réduire la sensibilité au taux d'intérêt des fonds. La WAM est passée de 42 jours à 1.58 jours. Nous avons réduit fortement la maturité moyenne du portefeuille afin d'accompagner cette hausse des taux d'émission passant d'une WAL de 58 jours à 50 jours.

Cette année a été une année marquée par le retour de nombreux émetteurs corporates sur le marché monétaire. Cela a permis de diversifier les émetteurs en portefeuille. Emetteurs toujours sélectionnés parmi les plus vertueux selon les critères ESG. La note moyenne du portefeuille est de 7.81/10 (MSCI Industry adjusted score). De nouveaux émetteurs ont pu être investis dans le portefeuille tels que Union Finance Grain ou Compagnie Générale de Location d'Équipement.

Sur la période, la performance brute du fonds a été :

Part C : -0,04%,

Part D : -0,04%,

Part E : -0,07%,

Part F : -0,06%,

Part C-FP : 0,32%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ERSTE GROUP BANK AG ZCP 30/12/2022	69 966 765,78	70 000 000,00
EDF 0% 06/06/2022	50 020 675,21	50 000 000,00
NATIXIS SA ESTR+0% 22/12/2022	50 000 000,00	50 014 329,17
CARREFOUR BANQUE ZCP 30/12/2022	50 955 145,64	51 000 000,00
ENGIE ZCP 04/04/2022	50 047 070,00	50 000 000,00
ENGIE ZCP 18/08/2022	60 027 693,52	60 000 000,00
ENGIE SA ESTR+0.20% 19/09/2022	60 000 000,00	60 012 431,40
ENGIE SA ESTRCAP+0.10% 30/09/2022	60 000 000,00	60 013 968,60
ERSTE GROUP BANK AG ZCP 21/12/2022	69 980 881,60	70 000 000,00
TENNET HOLDING BV ZCP 17/05/2022	50 008 751,53	50 000 000,00

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : www.ofi-invest-am.com.

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : www.ofi-invest-am.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.ofi-invest-am.com.

Risque global

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunérationPartie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com>

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2022, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 14 616 399 euros, hors charges patronales. Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2022 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 389 933 euros, hors charges patronales. Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 0 euros.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2022, 2 171 123 euros concernaient les « cadres supérieurs » (soit 9 personnes au 31 décembre 2022), 3 397 173 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 27 personnes au 31 décembre 2022).

Effets de levier

Levier brut : 152,6%.

Levier net : 100,9%.

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

Changement intervenu :

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT a été apportée à la société OFI AM avec date d'effet au 31 décembre 2022.

Changement à intervenir :

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, le FCP a changé la société de gestion au profit d'OFI INVEST ASSET MANAGEMENT (ex. OFI AM), société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12.

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	1 742 010 000,00
- Change à terme :	-
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	1 742 010 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	BNP PARIBAS
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte.

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT

22 rue Vernier
75017 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 décembre 2022

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest ISR Monétaire CT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ISR Monétaire CT constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes



d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Olivier GALIENNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'O' followed by a vertical line and a small flourish at the end.

comptes annuels

BILANactif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	490 024 722,22	461 438 988,04
Instruments financiers	2 388 647 620,46	1 844 235 880,74
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	130 422 115,32
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	1 432 569 104,62	1 057 727 952,30
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	955 436 203,71	656 082 216,29
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	642 312,13	3 596,83
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	808 705,84	592 107,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	808 705,84	592 107,12
Comptes financiers	149 700 746,36	573 408 133,23
Liquidités	149 700 746,36	573 408 133,23
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	3 029 181 794,88	2 879 675 109,13

BILAN passif

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 037 108 605,09	2 894 346 622,02
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 630 862,74	-10 699 232,87
• Résultat de l'exercice	-154 547,50	-4 413 551,90
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25
Instruments financiers	641 957,00	3 596,83
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	561 266,26	1 338,74
Autres opérations	80 690,74	2 258,09
Dettes	216 287,90	437 675,05
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	216 287,90	437 675,05
Comptes financiers	355,13	-
Concours bancaires courants	355,13	-
Emprunts	-	-
Total du passif	3 029 181 794,88	2 879 675 109,13

HORS-bilan

30.12.2022

31.12.2021

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	1 742 010 000,00	340 000 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	832 685,72	-1 176 233,42
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 617 324,44	3 997 389,38
• Produits sur titres de créances	1 627 509,71	-2 383 068,03
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	39 168,73	27 586,93
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	4 116 688,60	465 674,86
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-18 846,12	-3 697,50
• Charges sur dettes financières	-1 586 672,96	-2 865 925,65
• Autres charges financières	-23 033,09	-22 770,49
Total (II)	-1 628 552,17	-2 892 393,64
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 488 136,43	-2 426 718,78
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 426 539,72	-2 543 314,70
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	61 596,71	-4 970 033,48
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-216 144,21	556 481,58
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-154 547,50	-4 413 551,90

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

La valeur liquidative du fonds à un jour donné est calculée sur la base des cours de la veille. En cas d'évènement de marché exceptionnel, elle est susceptible d'être recalculée afin de garantir l'absence d'opportunités de market timing.

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant. Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour.

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

=> *OPC*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) sont valorisés chaque fois que possible au prix de marché. Lorsque le recours à la valorisation au prix de marché n'est pas possible ou que les données de marché sont de qualité insuffisante, les TCN seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine.

Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués sur la base des intérêts courus des jambes fixes et variables du swap.

Les swaps de taux de durée de vie résiduelle supérieure à 3 mois sont valorisés par actualisation des flux futurs à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence déterminée en fonction des caractéristiques spécifiées pour chaque contrat.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPC) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPC).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc..) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion financière peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Part C	Actif net	0,08% maximum TTC
	Part D		0,08% maximum TTC
	Part E		0,11% maximum TTC
	Part F		0,10% maximum TTC
	Part C-FP		0,06% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion financière)	Part C	Actif net	Non significatif
	Part D		
	Part E		
	Part F		
	Part C-FP		
Commissions de mouvement	Part C	Prélèvement sur chaque transaction	De 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
	Part D		
	Part E		
	Part F		
	Part C-FP		

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Commission de surperformance ⁽¹⁾	Part C	Actif net	Néant
	Part D		Néant
	Part E		Néant
	Part F		Néant
	Part C-FP		20% TTC de la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Une commission de surperformance sera prélevée au profit de la société de gestion selon les modalités suivantes :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la société de gestion.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

Changements intervenus :

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie + Changement CAC (Deloitte en remplacement de EY)

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Mise à jour clause souscripteurs concernés (interdiction de souscription ressortissants russes et biélorusses) ; Mise à jour des liens internet

11/07/2022 : Mise à jour frais courants 2021

03/10/2022 : Changement de dénomination

Changements à intervenir :

01/01/2023 : Changement de société de gestion ; PRIIPS ; % frais d'entrée

02/01/2023 : DIC PRIIPS.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C, E et F : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part D : Distribution du résultat net et des plus-values nettes réalisées.


évolutionactif net

Devise	30.12.2022	31.12.2021
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	23 974 842 506,36	22 413 856 230,35
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-23 824 892 961,73	-22 363 194 190,54
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	59 821,90	31,40
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 603 296,13	-11 427 605,84
Plus-values réalisées sur contrats financiers	28 274,98	6 479,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-2 868,75
Frais de transaction	-116 455,15	-12 125,61
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 149 588,01	-1 312 985,84
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 793 447,53	-3 356 140,48
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-3 356 140,48	-2 043 154,64
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	560 282,65	-20 455,43
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	561 621,39	1 338,74
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 338,74	21 794,17
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	61 596,71	-4 970 033,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25

compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	1 402 616 171,68	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	29 952 932,94	-
Autres instruments	-	955 436 203,71

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 742 010 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	490 024 722,22	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	1 853 402 850,96	534 602 457,37	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	149 700 746,36
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	355,13
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	490 024 722,22	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	2 015 458 253,24	372 547 055,09	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	149 700 746,36	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	355,13	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		808 705,84
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		777 870,84
Autres créances		30 835,00
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		216 287,90
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		210 438,91
Débiteurs et créditeurs divers		5 848,99
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART C / FR0000985558	7 395 550,1463	16 340 333 510,46	7 279 094,667	16 083 400 377,26
PART C-FP / FR001400CQH6	2	200,20	1	100,26
PART D / FR0010510479	774 926,283	7 541 476 201,16	781 653,168	7 606 659 286,02
Part E / FR0010738229	71 264,6779	71 840 391,10	71 011,8235	71 583 360,44
PART F / FR0010694125	6 913,0002	21 192 203,44	20 629,0002	63 249 837,75
PARTS P / FR0011102722	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		4,01		-
PART C-FP / FR001400CQH6		-		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PARTS P / FR0011102722		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		4,01		-
PART C-FP / FR001400CQH6		-		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PARTS P / FR0011102722		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART C / FR0000985558		-		-
PART C-FP / FR001400CQH6		-		-
PART D / FR0010510479		-		-
Part E / FR0010738229		-		-
PART F / FR0010694125		-		-
PARTS P / FR0011102722		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
---	---

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0000985558	0,08
-----------------------	------

PART C-FP / FR001400CQH6	-
--------------------------	---

PART D / FR0010510479	0,08
-----------------------	------

Part E / FR0010738229	0,11
-----------------------	------

PART F / FR0010694125	0,10
-----------------------	------

PARTS P / FR0011102722	-
------------------------	---

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
--	---------

Catégorie de part :	
---------------------	--

PART C / FR0000985558	-
-----------------------	---

PART C-FP / FR001400CQH6	-
--------------------------	---

PART D / FR0010510479	-
-----------------------	---

Part E / FR0010738229	-
-----------------------	---

PART F / FR0010694125	-
-----------------------	---

PARTS P / FR0011102722	-
------------------------	---

Rétrocession de frais de gestion :	
------------------------------------	--

- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
--	---

- Ventilation par Opc "cible" :	
---------------------------------	--

- Opc 1	-
---------	---

- Opc 2	-
---------	---

- Opc 3	-
---------	---

- Opc 4	-
---------	---

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-154 547,50	-4 413 551,90
Total	-154 547,50	-4 413 551,90

PART C / FR0000985558	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-106 696,73	-3 235 204,95
Total	-106 696,73	-3 235 204,95
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART C-FP / FR001400CQH6	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,03	-
Total	0,03	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART D / FR0010510479	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-25 510,77	-979 578,60
Total	-25 510,77	-979 578,60
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

Part E / FR0010738229	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-18 805,87	-100 253,14
Total	-18 805,87	-100 253,14
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART F / FR0010694125	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-3 534,16	-98 515,21
Total	-3 534,16	-98 515,21
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PARTS P / FR0011102722	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.12.2022	31.12.2021
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-8 630 862,74	-10 699 232,87
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-8 630 862,74	-10 699 232,87

PART C / FR0000985558	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-6 806 121,10	-7 908 207,79
Total	-6 806 121,10	-7 908 207,79
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART C-FP / FR001400CQH6	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	0,18	-
Total	0,18	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART D / FR0010510479	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 627 454,22	-2 376 197,53
Total	-1 627 454,22	-2 376 197,53
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Part E / FR0010738229	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-155 999,62	-203 413,48
Total	-155 999,62	-203 413,48
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
PART F / FR0010694125	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-41 287,98	-211 414,07
Total	-41 287,98	-211 414,07
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PARTS P / FR0011102722	30.12.2022	31.12.2021
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : XXXXX

Devise					
EUR	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Actif net	3 028 323 194,85	2 879 233 837,25	2 846 311 361,99	2 823 086 511,02	3 357 031 787,12

PART C / FR0000985558	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1 078 801,3986	962 345,9193	990 209,5929	958 884,3781	1 013 026,3399
Valeur liquidative	2 213,64	2 214,57	2 227,10	2 236,15	2 244,32
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-6,40	-11,57	-9,37	-8,34	-8,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART C-FP / FR001400CQH6	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	1	-	-	-	-
Valeur liquidative	100,32	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,21	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART D / FR0010510479		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	58 576,115	65 303	45 675,88	55 047,88	80 791,88
Valeur liquidative	9 748,49	9 752,61	9 807,75	9 847,63	9 883,59
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-28,21	-51,38	-41,28	-36,72	-38,14

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

Part E / FR0010738229		Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR			
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	54 170,5562	53 917,7018	84 379,0891	53 359,155	113 421,1675
Valeur liquidative	1 010,27	1 011,00	1 017,02	1 021,46	1 025,49
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-3,22	-5,63	-4,58	-4,11	-4,27

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART F / FR0010694125	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	4 715	18 431	34 676,5001	26 495,5001	54 102,0001
Valeur liquidative	3 072,11	3 074,01	3 092,01	3 105,2	3 117,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-9,50	-16,81	-13,63	-12,20	-12,66

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PARTS P / FR0011102722	Devise de la part et de la valeur liquidative : -				
	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018
Nombre de parts en circulation	0	-	-	-	1
Valeur liquidative	0.00	-	-	-	2 401,30
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-10,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

inventaire au 30.12.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03986973	1811548072#S_2023031	PROPRE	25 000 000,00	231 021,20	EUR	0,01
SWAP03989162	1831411602#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	45 971,60	EUR	0,00
SWAP03997168	1859070632#S_2023052	PROPRE	20 000 000,00	195 357,58	EUR	0,01
SWAP04018125	1923152892#S_2023011	PROPRE	20 000 000,00	16 106,06	EUR	0,00
SWAP04018126	1923282502#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	7 678,33	EUR	0,00
SWAP04018143	1923732732#S_2023010	PROPRE	10 000 000,00	8 055,13	EUR	0,00
SWAP04018663	1930603042#S_2023011	PROPRE	30 000 000,00	15 677,83	EUR	0,00
SWAP04020373	1933494572#S_2023091	PROPRE	10 000 000,00	45 970,81	EUR	0,00
SWAP04020915	1934407642#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	515,90	EUR	0,00
SWAP04020902	1934618412#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	583,61	EUR	0,00
SWAP04021277	1936761932#S_2023022	PROPRE	10 000 000,00	-1 148,64	EUR	-0,00
SWAP04021315	1937659762#S_2023012	PROPRE	12 500 000,00	-867,32	EUR	-0,00
SWAP04021964	1948876262#S_2023010	PROPRE	15 000 000,00	291,10	EUR	0,00
SWAP04022337	1951239072#S_2023010	PROPRE	10 000 000,00	312,32	EUR	0,00
SWAP04022613	1951241072#S_2023010	PROPRE	45 000 000,00	1 288,04	EUR	0,00
SWAP04022616	1952335262#S_2023010	PROPRE	10 000 000,00	331,50	EUR	0,00
SWAP04022996	1953187822#S_2023011	PROPRE	20 000 000,00	264,04	EUR	0,00
SWAP04022986	1953258992#S_2023011	PROPRE	15 000 000,00	293,79	EUR	0,00
SWAP04022987	1953288132#S_2023021	PROPRE	30 000 000,00	-1 268,57	EUR	-0,00
SWAP04022991	1953288782#S_2023011	PROPRE	30 000 000,00	498,04	EUR	0,00
SWAP04023272	1954021962#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	-3,50	EUR	-0,00
SWAP04023401	1954820662#S_2023011	PROPRE	25 000 000,00	-639,26	EUR	-0,00
SWAP04023399	1954862902#S_2023011	PROPRE	25 000 000,00	-1 211,37	EUR	-0,00
SWAP04023509	1955822992#S_2023011	PROPRE	15 000 000,00	-489,88	EUR	-0,00
SWAP04023508	1955918452#S_2023011	PROPRE	39 000 000,00	-917,62	EUR	-0,00

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04023568	1956919882#S_2023011	PROPRE	34 500 000,00	-662,63	EUR	-0,00
SWAP04024317	1965236682#S_2023012	PROPRE	10 000 000,00	-938,34	EUR	-0,00
SWAP04024510	1968495402#S_2023030	PROPRE	15 000 000,00	-1 003,04	EUR	-0,00
SWAP04024519	1968600872#S_2023020	PROPRE	41 000 000,00	-5 971,56	EUR	-0,00
SWAP04024822	1971430952#S_2023010	PROPRE	20 000 000,00	-1 004,42	EUR	-0,00
SWAP04024884	1972372452#S_2023020	PROPRE	10 000 000,00	-1 739,38	EUR	-0,00
SWAP04024886	1972494112#S_2023010	PROPRE	15 000 000,00	-1 154,50	EUR	-0,00
SWAP04027897	1979046992#S_2023021	PROPRE	25 000 000,00	-5 404,37	EUR	-0,00
SWAP04025604	1981428062#S_2023022	PROPRE	10 000 000,00	-1 802,73	EUR	-0,00
SWAP04025596	1981685552#S_2023051	PROPRE	15 000 000,00	1 679,56	EUR	0,00
SWAP04025670	1982756092#S_2023022	PROPRE	15 000 000,00	-2 030,14	EUR	-0,00
SWAP04025672	1982765432#S_2023022	PROPRE	30 000 000,00	-3 945,64	EUR	-0,00
SWAP04025664	1982791512#S_2023022	PROPRE	23 000 000,00	-2 849,20	EUR	-0,00
SWAP04025701	1983599792#S_2023022	PROPRE	30 000 000,00	-4 213,15	EUR	-0,00
SWAP04025696	1983730262#S_2023022	PROPRE	30 000 000,00	-3 487,05	EUR	-0,00
SWAP04025698	1983868912#S_2023022	PROPRE	50 000 000,00	-6 377,65	EUR	-0,00
SWAP04025723	1984519912#S_2023022	PROPRE	20 000 000,00	-2 798,01	EUR	-0,00
SWAP04025722	1984528652#S_2023112	PROPRE	15 000 000,00	37 804,31	EUR	0,00
SWAP04025845	1985819892#S_2023012	PROPRE	4 000 000,00	-354,01	EUR	-0,00
SWAP04025880	1987517822#S_2023013	PROPRE	14 000 000,00	-1 500,02	EUR	-0,00
SWAP04026096	1989009692#S_2023020	PROPRE	20 000 000,00	-2 956,64	EUR	-0,00
SWAP04026108	1989017402#S_2023020	PROPRE	15 000 000,00	-2 245,75	EUR	-0,00
SWAP04026103	1989113322#S_2023062	PROPRE	15 000 000,00	2 205,54	EUR	0,00
SWAP04026104	1989148132#S_2023013	PROPRE	20 000 000,00	-2 987,12	EUR	-0,00
SWAP04026244	1990181482#S_2023030	PROPRE	20 000 000,00	-2 397,51	EUR	-0,00
SWAP04026242	1990222132#S_2023033	PROPRE	20 000 000,00	-1 456,85	EUR	-0,00
SWAP04026238	1990237402#S_2023010	PROPRE	37 500 000,00	-1 146,93	EUR	-0,00
SWAP04026355	1991137472#S_2023030	PROPRE	30 000 000,00	-3 111,02	EUR	-0,00
SWAP04026432	1992056342#S_2023010	PROPRE	20 000 000,00	-406,80	EUR	-0,00
SWAP04026551	1993093442#S_2023010	PROPRE	15 000 000,00	-234,09	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04026700	1995037162#S_2023020	PROPRE	15 000 000,00	-509,83	EUR	-0,00
SWAP04026882	1996243722#S_2023011	PROPRE	20 000 000,00	-438,11	EUR	-0,00
SWAP04026879	1996594222#S_2023010	PROPRE	20 000 000,00	-448,15	EUR	-0,00
SWAP04027607	1998913572#S_2023031	PROPRE	20 000 000,00	-359,37	EUR	-0,00
SWAP04027601	1998913922#S_2023061	PROPRE	10 000 000,00	4 819,79	EUR	0,00
SWAP04027605	1998914912#S_2023021	PROPRE	10 000 000,00	-604,45	EUR	-0,00
SWAP04027600	1998927732#S_2023011	PROPRE	4 000 000,00	-91,41	EUR	-0,00
SWAP04027611	1998985242#S_2023011	PROPRE	5 000 000,00	-143,88	EUR	-0,00
SWAP04027610	1999028372#S_2023021	PROPRE	40 000 000,00	-2 486,52	EUR	-0,00
SWAP04027773	2001527312#S_2023031	PROPRE	10 000 000,00	316,52	EUR	0,00
SWAP04027763	2001549232#S_2023011	PROPRE	20 000 000,00	-436,64	EUR	-0,00
SWAP04027766	2001868342#S_2023012	PROPRE	20 000 000,00	-618,50	EUR	-0,00
SWAP04027765	2001871792#S_2023020	PROPRE	25 000 000,00	-1 192,50	EUR	-0,00
SWAP04027817	2002550032#S_2023022	PROPRE	30 000 000,00	-1 455,22	EUR	-0,00
SWAP04027811	2002649802#S_2023011	PROPRE	20 000 000,00	-508,93	EUR	-0,00
SWAP04027818	2002653852#S_2023010	PROPRE	12 500 000,00	-122,57	EUR	-0,00
SWAP04027812	2002795972#S_2023011	PROPRE	29 000 000,00	85,17	EUR	0,00
SWAP04027810	2003069632#S_2023041	PROPRE	35 000 000,00	645,92	EUR	0,00
SWAP04027839	2003614242#S_2023011	PROPRE	25 000 000,00	84,17	EUR	0,00
SWAP04027866	2004491502#S_2023032	PROPRE	15 000 000,00	1 217,73	EUR	0,00
SWAP04027868	2004744842#S_2023042	PROPRE	30 000 000,00	6,73	EUR	0,00
SWAP04027867	2004745542#S_2023062	PROPRE	30 000 000,00	4 890,93	EUR	0,00
SWAP04027876	2004745912#S_2023032	PROPRE	30 000 000,00	2 136,95	EUR	0,00
SWAP04027899	2005518832#S_2023122	PROPRE	20 000 000,00	16 008,30	EUR	0,00
SWAP04028100	2006155732#S_2023012	PROPRE	26 010 000,00	183,26	EUR	0,00
SWAP04028101	2006165122#S_2023022	PROPRE	30 000 000,00	-285,26	EUR	-0,00
SWAP04028154	2006974312#S_2023013	PROPRE	30 000 000,00	-69,77	EUR	-0,00
SWAP04028164	2006981752#S_2023013	PROPRE	25 000 000,00	-126,77	EUR	-0,00
SWAP04028161	2007017692#S_2023013	PROPRE	20 000 000,00	-68,15	EUR	-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP04028306	2007593572#S_2023011	PROPRE	10 000 000,00	10,37	EUR	0,00
Total Swap de Taux				561 621,39		0,02
Liquidites						
APPELS DE MARGES						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	-561 266,26	-561 266,26	EUR	-0,02
Total APPELS DE MARGES				-561 266,26		-0,02
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 848,99	-5 848,99	EUR	-0,00
	PROV INTCREDCPTDEPCE	PROPRE	30 835,00	30 835,00	EUR	0,00
Total AUTRES				24 986,01		0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR BNP	PROPRE	-355,13	-355,13	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	149 700 746,36	149 700 746,36	EUR	4,94
Total BANQUE OU ATTENTE				149 700 391,23		4,94
DEPOSIT DE GARANTIE						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	777 870,84	777 870,84	EUR	0,03
Total DEPOSIT DE GARANTIE				777 870,84		0,03
DEPOTS A TERME						
		PROPRE	100 000 000,00	100 005 222,22	EUR	3,30
		PROPRE	100 000 000,00	100 005 000,00	EUR	3,30
		PROPRE	290 000 000,00	290 014 500,00	EUR	9,58
Total DEPOTS A TERME				490 024 722,22		16,18
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-161 805,58	-161 805,58	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-42 422,16	-42 422,16	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-5 021,40	-5 021,40	EUR	-0,00
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-1 189,77	-1 189,77	EUR	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-210 438,91		-0,01
Total Liquidites				639 756 265,13		21,13
Creances negociables						
Interets postcomptes.						
FR0127739656	AXA BANQUE ESTR+0.07% 31/03/2023	PROPRE	25 000 000,00	25 034 150,00	EUR	0,83
XS2559137943	BANK OF MONTREAL ESTRCAP+0.39% 17/11/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 045 082,97	EUR	0,66
XS2565449464	BANK OF MONTREAL ESTR+0.32% 20/09/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 013 264,41	EUR	0,33

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127717207	BANQUE PALATINE ESTRCAP+0.14% 17/04/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 041 233,79	EUR	0,66
FR0127643866	BANQUE PALATINE ESTR+0.08% 13/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 030 584,91	EUR	0,33
FR0127654822	BANQUE PALATINE ESTR+0.08% 17/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 044 786,37	EUR	0,50
FR0127643858	BANQUE PALATINE ESTR+0.15% 13/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 032 370,37	EUR	0,33
FR0127742155	BFCM ESTR+0.28% 10/07/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 053 549,06	EUR	0,99
FR0127638387	BNP PARIBAS SA ESTR+0.06% 21/02/2023	PROPRE	33 333 333,00	33 392 356,63	EUR	1,10
FR0127533117	BNP PARIBAS SA ESTR+0.08% 16/02/2023	PROPRE	25 000 000,00	25 087 456,05	EUR	0,83
FR0127740621	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.08% 06/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 023 568,00	EUR	0,66
FR0127587691	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.11% 16/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	25 091 113,42	EUR	0,83
FR0127742809	BRED BANQUE POPULAIRE ESTR+0.12% 09/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 011 053,74	EUR	0,33
FR0127744508	CREDIT AGRICOLE SA ESTRCAP+0.16% 15/06/2023	PROPRE	35 000 000,00	35 028 604,62	EUR	1,16
FR0127737171	CREDIT LYONNAIS ESTR+0.1% 27/03/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 024 617,08	EUR	0,50
FR0127583708	CREDIT MUTUEL ARKEA+0.10% 09/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 036 561,91	EUR	0,33
FR0127541102	ENGIE ESTR+0.16% 05/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 066 983,11	EUR	0,66
FR0127541508	ENGIE SA ESTR+0.13% 13/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 093 400,90	EUR	0,99
FR0127686741	ING BANK NV ESTRCAP+0.3% 27/10/2023	PROPRE	10 000 000,00	10 037 170,58	EUR	0,33
FR0127616557	PALATINE SA BANQUE ESTR+0.12% 06/02/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 067 593,78	EUR	0,66
FR0127616532	PALATINE SA ESTR+0.14 06/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 067 941,86	EUR	0,66
XS2569318269	ROYAL BANK OF CANADA ESTR+0.30% 21/12/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 018 380,00	EUR	0,99
FR0127383323	SOCIETE GENERALE ESTRCAP+0.18% 31/03/2023	PROPRE	30 000 000,00	30 097 446,46	EUR	0,99
XS2559578484	TORONTO DOMINION BANK ESTRCAP+0.33% 17/08/2023	PROPRE	20 000 000,00	20 080 140,21	EUR	0,66
FR0127694257	VEOLIA ENVIRONNEMENT ESTR+0.08% 29/03/2023	PROPRE	25 000 000,00	25 036 409,03	EUR	0,83
FR0127533687	VEOLIA ENVIRONNEMENT ESTR+0.115% 11/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	15 046 638,11	EUR	0,50
Total Interets postcomptes.				534 602 457,37		17,65
Interets precomptes.						
FR0127345967	ACHMEA BANK NV ZCP 13/01/23	PROPRE	10 000 000,00	9 994 753,57	EUR	0,33
FR0127735977	ACHMEA HYPOTHEEKBANK NV ZCP 23/11/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 579 456,55	EUR	0,48
FR0127587717	AGACHE SOCIETE FINANCIERE NCPPRE ZCP 16/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 992 460,69	EUR	0,33
FR0127712489	AGACHE SOCIETE FINANCIERE ZCP 09/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 993 639,11	EUR	0,50
FR0127686592	AIR LIQUIDE FINANCE ZCP 27/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 989 760,92	EUR	0,33

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2568633247	ALBION CAPITAL CORP ZCP 18/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 990 306,40	EUR	0,33
XS2571409387	ALBION CAPITAL CORPORATION SA ZCP 23/01/2023	PROPRE	26 010 000,00	25 977 573,14	EUR	0,86
FR0127539288	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 12/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 988 666,97	EUR	0,66
FR0127540260	ARVAL SERVICE LEASE ZCP 20/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 972 391,65	EUR	0,33
XS2460347458	BANK OF MONTREAL CDN 17/03/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 900 449,58	EUR	0,82
FR0127747543	BMW FINANCE NV ZCP 17/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 991 025,92	EUR	0,33
XS2564085541	CAIXABANK SA ZCP 02/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 998 405,57	EUR	0,50
FR0127638437	CARREFOUR BANQUE ZCP 06/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 945 075,78	EUR	0,99
FR0127581199	CIE GLE DE LOCATION D'EQUIPEMENTS 0% 12/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 998 856,92	EUR	0,33
FR0127639880	COFACE SA ZCP 09/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 996 220,18	EUR	0,33
FR0127492744	COFACE SA ZCP 13/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 986 348,28	EUR	0,83
BE6339885624	COFINIMMO SA ZCP 19/01/2023	PROPRE	29 000 000,00	28 968 037,38	EUR	0,96
FR0127699256	COMPAGNIE GENERALE ZCP 04/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 995 989,95	EUR	0,66
FR0127590869	DANONE SA ZCP 23/01/2023	PROPRE	12 500 000,00	12 488 794,82	EUR	0,41
XS2562961107	DEUTSCHE BANK AG ZCP 23/06/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 805 823,69	EUR	0,49
FR0127693903	EDF ZCP 21/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 905 884,21	EUR	0,99
FR0127694000	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 23/02/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 934 452,28	EUR	0,66
FR0127694323	ELECTRICITE DE FRANCE ZCP 31/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 886 285,66	EUR	0,66
ES05306741G7	EMDESA SA ZCP 21/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 898 121,68	EUR	0,99
ES05306742I1	ENDESA SA ZCP 22/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 895 909,07	EUR	0,99
XS2568616580	ENEL FINANCE INTERN ZCP 14/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 899 762,34	EUR	0,66
XS2571805493	ENEL FINANCE INTERN ZCP 30/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 962 644,71	EUR	0,66
XS2566361742	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV ZCP 12/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 985 513,19	EUR	0,66
BE6338463951	ESSITY AB ZCP 13/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 945 690,09	EUR	0,99
XS2563757702	FCA BANK SPA ZCP 01/03/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 934 047,17	EUR	0,66
XS2547600721	FCA BANK SPA ZCP 16/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 988 641,04	EUR	0,49
FR0127657676	GECINA ZCP 01/03/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 952 691,93	EUR	0,49
FR0127658062	GECINA ZCP 07/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 981 900,11	EUR	0,33
FR0127718114	GECINA ZCP 21/02/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 960 382,18	EUR	0,49
FR0127744888	ICADE SA ZCP 16/03/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 955 147,21	EUR	0,33

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0127642538	ICADE ZCP 11/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 991 524,32	EUR	0,50
FR0127746230	ICADE ZCP 21/03/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 927 379,74	EUR	0,49
XS2570761564	INTESA SANPAOLO BANK LUX SA 21/03/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 847 065,05	EUR	0,99
XS2560426491	INTESA SANPAOLO BANK ZCP 22/02/2023	PROPRE	50 000 000,00	49 845 784,35	EUR	1,65
FR0127637892	KLEPIERRE SA ZCP 02/02/2023	PROPRE	41 000 000,00	40 937 175,41	EUR	1,35
XS2552863404	LA BANQUE POSTALE ZCP 01/02/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 958 054,26	EUR	0,82
FR0127559849	LA BANQUE POSTALE ZCP 20/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 979 701,49	EUR	0,66
XS2565823411	LMA SA ZCP 07/02/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 967 545,16	EUR	0,49
XS2545276706	LMA SA ZCP 09/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 992 815,78	EUR	0,50
XS2533121062	LMA SA ZCP 12/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 980 778,16	EUR	0,99
XS2569435063	LMA SA ZCP 16/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 982 840,92	EUR	0,66
FR0127643643	LMA SA ZCP 17/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 977 186,56	EUR	0,82
BE6337545501	LVMH FINANCE BELGIQ ZCP 05/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 997 906,79	EUR	0,33
BE6339331900	LVMH FINANCE BELGIQUE SA ZCP 20/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 974 584,27	EUR	0,33
XS2536490035	MANAGED AND ENHANCED TAP ZCP 16/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 994 804,01	EUR	0,33
XS2569720266	MATCHPOINT FINANCE PLC ZCP 19/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 980 352,50	EUR	0,66
XS2559918920	MATCHPOINT FINANCE PLC ZCP 21/02/2023	PROPRE	23 000 000,00	22 932 235,49	EUR	0,76
XS2545748993	MATCHPOINT FINANCE ZCP 06/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 996 897,85	EUR	0,33
XS2568692250	MATCHPOINT FINANCE ZCP 16/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 979 316,81	EUR	0,82
XS2433130403	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 12/01/2023	PROPRE	12 000 000,00	11 993 181,23	EUR	0,40
XS2570950613	OP CORPORATE BANK PLC ZCP 21/12/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 366 236,23	EUR	0,64
FR0127694844	PARIS RHIN RHONE STE AUTOR ZCP 14/06/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 881 012,98	EUR	0,33
FR0127533711	PARIS RHIN RHONE ZCP 10/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 984 289,00	EUR	0,99
FR0127693689	PARIS RHIN RHONE ZCP 15/05/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 860 970,57	EUR	0,49
FR0127744219	PERNOD RICARD FINANCE SA ZCP 14/02/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 977 094,22	EUR	0,33
XS2547912290	PROCTER AND GAMBLE ZCP 13/01/2023	PROPRE	34 500 000,00	34 484 484,37	EUR	1,14
XS2546249009	REPSOL EUROPE FINANCE ZCP 11/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 991 478,52	EUR	0,66
FR0127740274	SAFRAN ZCP 05/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 995 197,72	EUR	0,66
FR0127740951	SAFRAN ZCP 06/01/2023	PROPRE	12 500 000,00	12 496 414,82	EUR	0,41
XS2564059629	SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A ZCP 02/03/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 889 681,18	EUR	0,99

OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2570762299	SANTANDER CONSUMER FINANCE SA ZCP 21/06/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 606 424,82	EUR	0,98
FR0127744110	SATELLITE ZCP 14/02/2023	PROPRE	40 000 000,00	39 906 485,45	EUR	1,32
FR0127745471	SATELLITE ZCP 19/04/2023	PROPRE	35 000 000,00	34 755 488,99	EUR	1,15
FR0127738641	SATELLITE ZCP 31/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 968 884,05	EUR	0,66
FR0127641852	SAVENCIA SA ZCP 09/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 985 236,36	EUR	0,99
FR0127737502	SAVENCIA SA ZCP 30/01/2023	PROPRE	14 000 000,00	13 976 661,95	EUR	0,46
FR0127716357	SCHNEIDER ELECTRIC SE ZCP 16/02/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 941 131,60	EUR	0,82
FR0127541060	SEB SA ZCP 05/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 996 863,12	EUR	0,50
FR0127541417	SEB SA ZCP 12/01/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 995 006,15	EUR	0,33
FR0127541821	SEB SA ZCP 19/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 980 234,28	EUR	0,82
FR0127197673	SOCIETE GENERALE ZCP 31/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 952 932,94	EUR	0,99
XS2431032742	STANDARD CHARTED CDN 06/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 989 123,18	EUR	0,99
BE6338995457	SUMITOMO MITSUI BANKING CORP ZCP 20/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 910 772,87	EUR	0,99
BE6339026765	SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION CDN 30/01/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 949 266,32	EUR	0,99
BE6339024745	SUMITOMO MITSUI BANKING CORPORATION ZCP 30/01/2023	PROPRE	25 000 000,00	24 957 721,93	EUR	0,82
FR0127532978	THALES ZCP 15/09/2023	PROPRE	10 000 000,00	9 785 233,10	EUR	0,32
XS2486862787	THE TORONTO-DOMINION BANK ZCP 24/05/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 813 871,50	EUR	0,65
XS2560098118	UNICREDIT SPA ZCP 21/02/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 911 987,22	EUR	0,99
XS2570850151	UNICREDIT SPA ZCP 21/04/2023	PROPRE	30 000 000,00	29 775 111,02	EUR	0,98
FR0127743120	UNION FINANCE GRAINS ZCP 13/01/2023	PROPRE	5 000 000,00	4 996 726,06	EUR	0,16
FR0127736611	UNION FINANCE GRAINS ZCP 24/01/2023	PROPRE	4 000 000,00	3 995 120,03	EUR	0,13
FR0127734392	UNION FINANCES GRAINS ZCP 09/01/2023	PROPRE	20 000 000,00	19 990 934,74	EUR	0,66
FR0127658252	UNION FINANCES GRAINS ZCP 10/01/2023	PROPRE	4 000 000,00	3 997 985,44	EUR	0,13
XS2547539556	VATTENFALL AB ZCP 16/01/2023	PROPRE	39 000 000,00	38 967 382,41	EUR	1,29
FR0127740795	VINCI SA ZCP 05/01/2023	PROPRE	15 000 000,00	14 997 066,28	EUR	0,50
FR0127739615	VINCI ZCP 04/01/2023	PROPRE	37 500 000,00	37 494 099,45	EUR	1,24
Total Interets precomptes.				1 853 402 850,96		61,20
Total Creances negociables				2 388 005 308,33		78,86
Total OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT				3 028 323 194,85		100,00

rapport ESG-art.173

Information relative à la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) au sein d'Abeille Asset Management.

Conformément aux articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier, nous vous présentons l'information relative à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans notre politique d'investissement.

Introduction

À la suite de la [cession d'Aviva France](#), en septembre 2021, Abeille Asset Management, anciennement Aviva Investors France (AIF), est devenue membre d'Aéma Groupe. Ainsi Abeille Asset Management est désormais séparé du groupe Aviva Plc et de sa filiale Aviva Investors Global Services Limited (AIGSL) basés à Londres. A ce titre, et dans une logique de fonctionnement de groupe, AIF coordonnait ses actions et initiatives « ESG », et notamment ses engagements climatiques, avec AIGSL. Depuis cette cession, certains services portant sur les activités liées à l'ESG sont toujours fournis par AIGSL dans le cadre d'un Transitional Service Agreement (TSA), et d'autres ne le sont plus. Ce Transitional Service Agreement était en vigueur jusqu'à fin décembre 2022.

L'adhésion à Aéma Groupe a initié un changement dans les politiques et les ambitions ESG d'Abeille Asset Management.

Ainsi, dans le rapport ci-dessous :

- En 2022, le dispositif de vote et d'engagement était délégué à AIGSL.
- Pour les sujets liés à la biodiversité, nous exposons le projet de politique biodiversité d'Aéma Groupe. Les potentielles actions de mise en place sur ce sujet ont été déployées en 2022.
- Pour le reste des sujets, nous décrivons ce qui est réalisé au sein d'Abeille Asset Management.

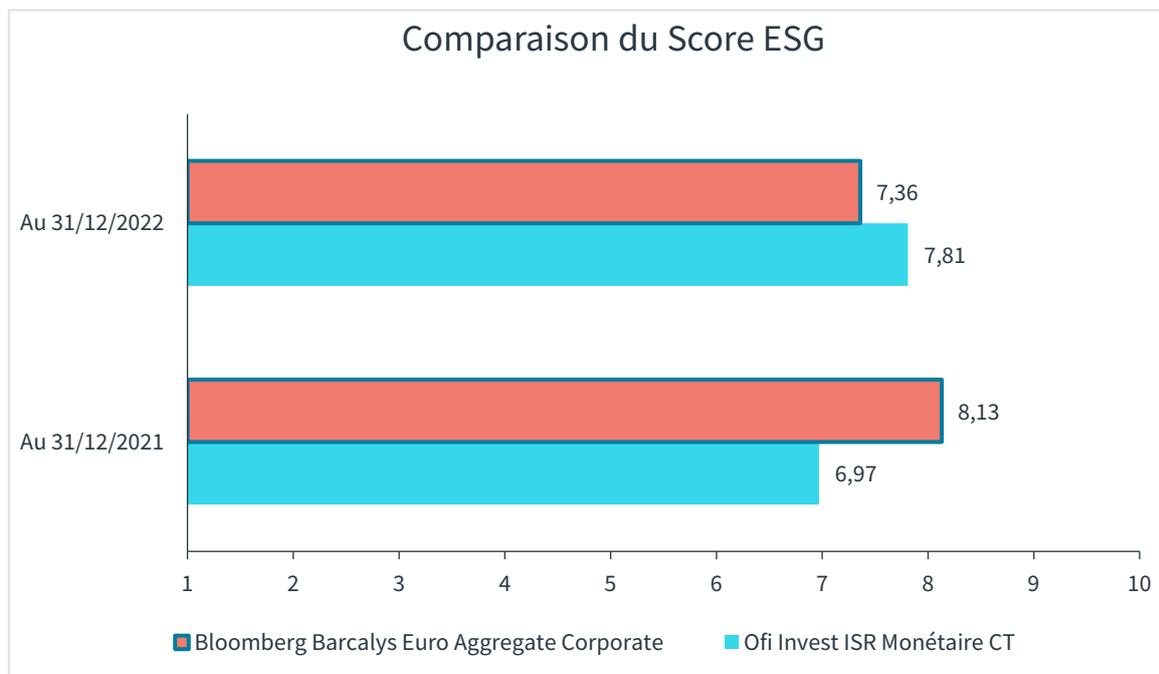
Présentation du fonds et de son processus ESG d'investissement

Le fonds Ofi Invest ISR Monétaire CT, FCP Monétaire à Valeur Liquidative Variable (VNAV), a obtenu le Label Investissement Socialement Responsable (ISR) sous le référentiel de 2016. Ce dernier suit une approche Best-in-Universe. Le filtre ISR Best-in-Universe permet de sélectionner les meilleurs acteurs selon les critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans l'univers d'investissement éligible : les 20% des valeurs les plus mal notées en ESG sont exclues à tout moment de l'univers d'investissement.

MSCI calcule l'exposition de chaque entreprise aux principaux risques ESG en fonction d'une ventilation détaillée de ses activités : produits ou secteurs d'activité principaux, localisation de ses actifs ou de son chiffre d'affaires, et autres mesures pertinentes, telles que la production externalisée.

MSCI fournit un score (de 0 à 10) pour les piliers E, S et G ainsi qu'un score ESG total (ESG Adjusted Score). Pour chaque pilier, MSCI combine un score d'exposition et un score de gestion, afin d'établir la vulnérabilité et la préparation des sociétés à affronter les risques et opportunités attenantes.

MSCI établit donc un score ESG complet que nous appliquons à notre fonds et que nous comparons sur 2 ans au 31 décembre, comme suit :



De même, en 2021, Ofi Invest ISR Monétaire CT a appliqué les exclusions suivantes : l'armement ; c'est-à-dire les mines antipersonnel et bombes à sous-munition prohibées par les conventions d'Ottawa et d'Oslo ; les armes controversées ainsi que les armes à feu à usage civil. Des exclusions sur les activités liées au cannabis ont également été appliquées à Ofi Invest ISR Monétaire CT.

En 2022, les sociétés exposées au charbon ainsi que les sociétés liées au tabac sont incluses dans nos listes d'exclusion. De même, les sociétés concernées par des controverses sévères et les violations du Pacte Mondial des Nations Unies y sont également ajoutées.

Accord de Paris

Climat : désinvestir et exclure

Au sein d'Abeille Asset Management, nous accordons une grande importance à l'engagement pour améliorer les pratiques ESG des sociétés, en particulier celles opérant dans des secteurs à fort impact carbone.

En 2022, une politique charbon a été déployée au sein du fonds Ofi Invest Actions Amérique. Cette politique d'exclusion charbon interdit les investissements dans les émetteurs, quelle que soit la classe d'actifs dans les entreprises :

- qui ont une activité d'extraction de charbon thermique (mines)
- qui développent de nouveaux projets charbon thermique
- qui réalisent plus de 20% de leur chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique
- dont la production d'électricité à partir de charbon thermique ou, à défaut, la capacité installée excède 20%
- dont la production de charbon thermique dépasse 10 millions de tonnes
- dont la capacité installée des centrales à charbon dépasse 5 GW

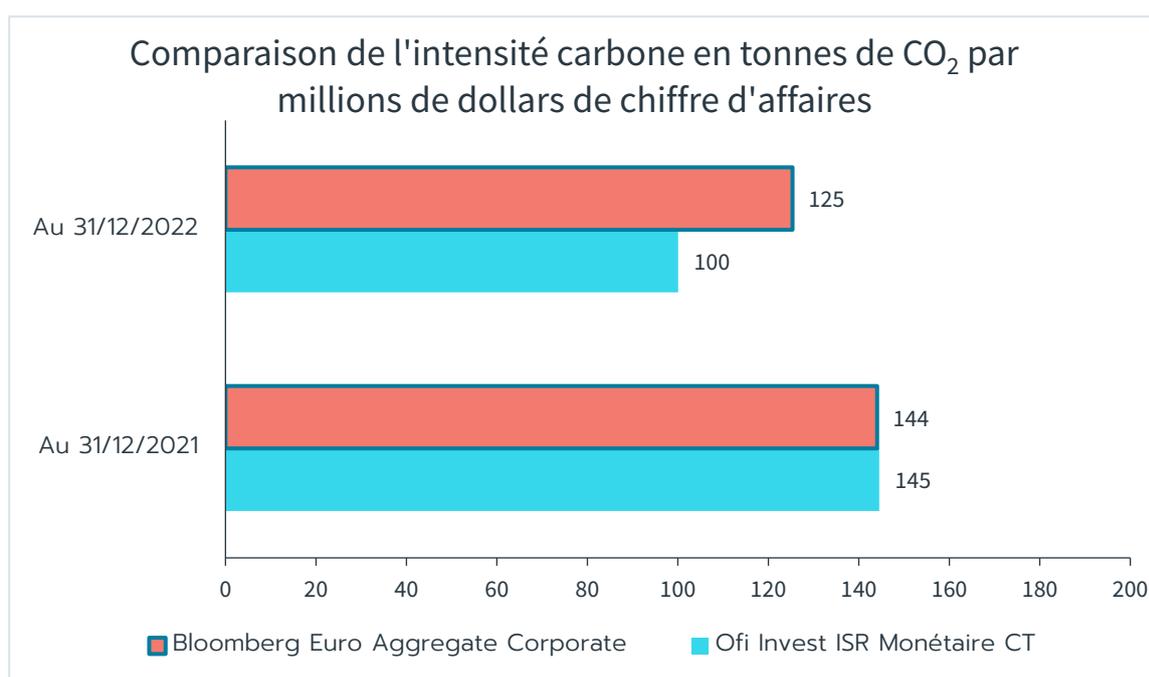
Abeille Asset Management souhaite donc s'engager vers l'arrêt total du financement du charbon d'ici à 2030, y compris à travers son portefeuille Ofi Invest ISR Monétaire. Cette politique est accompagnée d'une politique d'engagement active qui consiste à inciter les entreprises déjà présentes en portefeuilles, ne répondant pas aux critères d'exclusion ainsi identifiées, à renoncer à leurs activités liées au charbon thermique et à mettre en œuvre un plan de fermeture progressive de leurs infrastructures.

En 2022, Abeille Asset Management a travaillé conjointement avec Aéma Groupe et ses autres filiales afin d'étudier les paramètres de sa politique d'exclusion et d'engagement auprès des entreprises du secteur Pétrole et Gaz.

S'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris et mesurer, décarboner et aligner le portefeuille

Dans le cadre de la mesure des risques climatiques, nous suivons le portefeuille Ofi Invest ISR Monétaire avec la donnée d'intensité carbone, mesurée en tonnes de CO₂ par million de dollars de chiffre d'affaires.

Vous retrouvez ci-dessous la comparaison au 31 décembre sur les 2 dernières années pour l'intensité carbone scope 1 & 2. Le fonds a pour objectif de suivre et d'obtenir une intensité carbone (en tonnes de CO₂/million de \$ de Chiffre d'affaires) inférieure à la moyenne de son univers d'investissement.



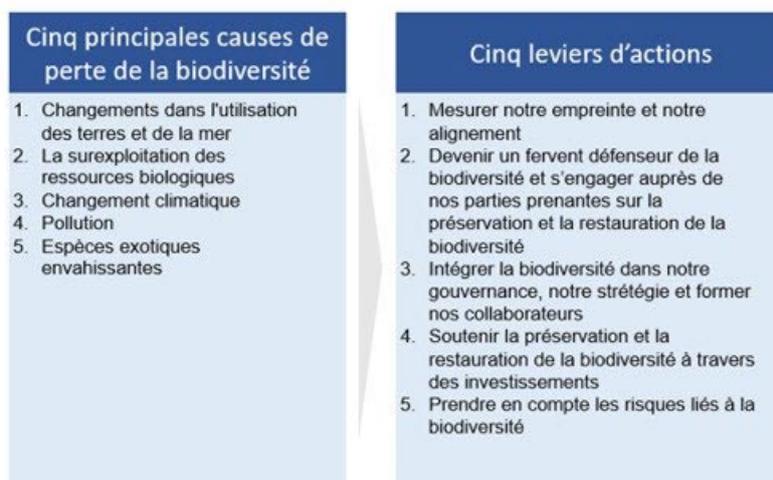
Pour le futur, en outre de la politique charbon, nous avons pour objectif d'améliorer la couverture de nos outils ESG-Climat. Nous cherchons à perfectionner nos outils d'analyse ESG-Climat afin de couvrir plus de classes d'actifs et d'étendre le périmètre d'émissions pour intégrer au maximum les données de scope 3.

Biodiversité

Les cinq causes d'érosion de la biodiversité sont bien identifiées : le changement d'usage des terres et de la mer, l'exploitation directe de certains organismes, le changement climatique, la pollution, et les espèces exotiques envahissantes.

En 2022, Aéma Groupe, dont nous faisons partie depuis fin 2021, a défini des standards sur la biodiversité, auxquels nous allons nous conformer à horizon 2025. Ces derniers ont été coconstruits par Aéma Groupe et les différentes filiales associées dans un groupe de travail dédié à la biodiversité. Les différentes lignes directrices ont été définies et validées en 2022.

Nous envisageons de répondre ainsi à ces cinq causes majeures par la mise en place de cinq leviers d'actions à la fois indépendants et complémentaires qui permettent l'intégration des enjeux liés à la biodiversité dans notre processus d'investissement et notre modèle. Nous nous penchons également activement sur le meilleur moyen d'intégrer les enjeux biodiversité dans les produits que nous proposons à nos clients.



Renforcer notre compréhension des enjeux de biodiversité (stratégie)

L'érosion de la biodiversité met en danger les services écosystémiques, menaçant à la fois les individus et les entreprises dont la dépendance à l'exploitation directe ou indirecte du capital naturel est importante. L'impact financier qui en découle se répercute sur les investisseurs et assureurs.

Les indicateurs utilisés en 2022 pour représenter l'empreinte biodiversité du portefeuille proviennent du « Global Biodiversity Score (GBS) ». Afin d'évaluer l'empreinte des entreprises sur la biodiversité, le GBS étudie la contribution des activités économiques aux pressions sur la biodiversité et en déduit les impacts sur la biodiversité. Une approche hybride est utilisée pour tirer parti des meilleures données

disponibles à chaque étape de l'évaluation. Des données sur les achats ou liées à des pressions (changements d'affectation des sols, émissions de gaz à effet de serre...) peuvent ainsi être utilisées pour affiner les évaluations.

1. Mean Species Abundance (MSA)

L'indicateur de mesure d'empreinte biodiversité choisi par Aéma Groupe est le « Mean Species Abundance » (MSA).

Le MSA est un indicateur qui exprime l'abondance relative moyenne des espèces originelles par rapport à leur abondance dans des écosystèmes non perturbés. Cet indicateur a été proposé dans le cadre du développement du modèle GLOBIO392, dont l'objectif est de simuler l'impact de différents scénarios de pressions humaines sur la biodiversité. Le MSA est développé par PBL, l'institut environnemental néerlandais qui a développé GLOBIO. Cet indicateur est reconnu par IPBES.

Les valeurs de MSA vont de 0% à 100%, 100% représentant un écosystème intact non perturbé.

A titre indicatif, en 2010, l'indicateur de biodiversité « Mean Species Abundance » (MSA) était, au niveau mondial estimé à 68%. En 2018, le MSA était à 63% contre une limite planétaire fixée à 72%.

2. Indicateur de diversité des espèces : MSA.km²

Le MSA.km² est une unité de mesure du Global Biodiversity Score (GBS), représentant la surface en km² théorique impactée pour un facteur de 0% de MSA.

Dans le Biodiversity Impact Analytics, le score agrégé de MSA.km², est donné pour quatre indicateurs qui sont Aquatic Dynamic, Aquatic Static, Terrestrial Dynamic et Terrestrial Static.

3. Empreinte biodiversité : MSAppb*

La métrique MSAppb* de Carbon4 Finance permet d'estimer l'empreinte de nos investissements sur la biodiversité à travers la mesure de la diversité des espèces terrestres et aquatiques en moyenne d'abondance par km².

L'empreinte biodiversité est calculée en deux temps :

1. Établir le lien entre activités économiques et les différentes pressions sur la biodiversité, tel que définies par l'IPBES, en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions (utilisation de la surface terrestre, climat) ;
2. Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km² (Mean Species Abundance par km²), métrique qui permet de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

Les impacts statiques (les impacts antérieurs sur la biodiversité) et dynamiques ((les impacts biodiversité actuels) sont agrégés en MSAppb* pour une comparaison plus simple entre différents portefeuilles et émetteurs.

Mesurer et réduire les pressions sur la biodiversité

En 2021, nous avons conclu un partenariat avec Carbon4 Finance pour utiliser la métrique Global Biodiversity Score (GBS) co-développée par CDC Biodiversité et Carbon4 Finance. L'outil calcule l'empreinte biodiversité des entreprises (en MSA.km²) en établissant un lien entre l'activité économique et les pressions affectant la biodiversité.

Nos actions correctives : La définition d'une trajectoire à horizon 2030 pour la préservation de la biodiversité.

Il sera possible de définir une trajectoire pour la préservation de la biodiversité à l'horizon 2030 quand nous aurons un scénario de référence et des moyens pour y parvenir. L'objectif est fixé en référence à un scénario mondial qui aura été retenu.

En 2010, la COP10 avait adopté les 20 objectifs d'Aichi pour la période 2010-2020. 4 objectifs seulement ont été atteints partiellement. La COP15, commencée depuis 2020 et toujours en cours en 2022, cherche à réactualiser les objectifs d'Aichi pour la période 2020-2030. Un scénario a été ébauché par la COP15 qui suggère de ne plus perdre de la biodiversité après 2030. Cependant, ce scénario n'a pas encore été ratifié par les parties de la convention.

Concernant les moyens pour parvenir à cette trajectoire, la société pourra suivre les étapes recommandées par le Science-Based Targets for Nature (SBTN) que sont l'évaluation et le filtrage, comprendre et mettre des priorités, mesurer et déclarer, agir et faire un suivi.

Pour conclure, nous avons besoin : d'avoir la publication d'un scénario mondiale de référence, d'améliorer la précision des indicateurs tels que le MSA.km² et de progresser sur les 3 autres étapes recommandées par le SBTN pour définir une trajectoire de préservation de la biodiversité à l'horizon 2030.

Gestion des risques et opportunités liées aux facteurs ESG

Abeille Asset Management place au cœur de ses préoccupations le suivi des risques de durabilité. Cette volonté se traduit par la mise en place de listes d'exclusion pour une majorité de nos fonds.

En 2021, elles concernent le secteur de l'armement et du cannabis.

Afin de s'assurer du respect des listes d'interdictions définies par les politiques d'exclusion, Abeille Asset Management a mis en place des contrôles pré-trade et post-trade au niveau de l'outil front-to-back Aladdin. Ce dispositif permet de prévenir un investissement sur les valeurs interdites sur les fonds du périmètre concerné par les politiques d'exclusion.

De plus, l'ensemble des fonds dits « Article 8 » et labellisés ISR font l'objet d'une analyse ESG et déploient une approche extra-financière en meilleure sélection ou en amélioration de note. Le dispositif de contrôle sur la notation ESG s'appuie sur des contrôles de second niveau qui veillent :

- au suivi des contraintes du label ISR et notations ESG liées aux fonds significativement engagés dans les critères ESG
- au suivi des contraintes des fonds engagés dans les critères ESG
- à la validation des méthodologies développées en interne

Afin d'appréhender au mieux les risques ESG liés à nos portefeuilles tout en continuant à être en phase avec un contexte réglementaire de plus en plus exigeant, trois outils d'analyse ont été développés et mis en place par l'équipe Risques d'Investissement sur le périmètre des fonds Actions :

1. Un Stress Test Taxe Carbone
2. Le suivi de l'évolution des facteurs de risques ESG et Intensité Carbone
3. Le suivi des performances selon les facteurs de risques ESG et Intensité Carbone

Abeille Asset Management a renforcé son dispositif de suivi des risques en intégrant les risques de durabilité dans sa politique de gestion des risques. La Direction des Risques a élaboré une cartographie des risques extra-financiers comportant les indicateurs de suivi pour les piliers E, S et G. Ce suivi permettra la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques. Applicable dans un premier temps aux fonds effectuant la promotion des critères ESG, il sera progressivement étendu à l'ensemble des portefeuilles gérés. Le suivi s'effectuera notamment sur 3 volets :

- Suivi des controverses
- Risque lié au changement climatique et à la biodiversité
- Principales incidences négatives

Un suivi des entreprises avec un score de controverse à 0 est effectué par l'équipe conformité et contrôle interne.

La fonction Risques utilise des outils d'analyse climat pour l'évaluation des portefeuilles. Les outils Aladdin Climate et deux fournisseurs de données (Clarity et MSCI) ont été sélectionnés pour la production d'indicateurs de suivi du risque climatique.

Ces outils produisent des mesures d'impact qui portent entre autres sur les éléments suivants :

- Empreinte carbone & intensité carbone
- VaR Climat (s'agissant des risques physiques et de transition)
- Température de portefeuille implicite

La VaR climat fournie par MSCI se décompose en deux parties :

- une VaR de transition qui traduit en impact financier les risques liés à la transitions écologique et les opportunités technologiques permettant d'en atténuer l'impact

- une VaR physique qui traduit en impact financier des scénarii de catastrophes naturelles de différentes ampleurs liées au changement climatique

Ces scénarii simulent différentes trajectoires climatiques correspondant à des objectifs d'augmentation de la température. A ce jour, MSCI permet de simuler des impacts sous contrainte de hausse de la température du globe limitée à 1.5°, 2° et 3°.

Les mesures de température de portefeuilles permettront de piloter leur alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique. Ces métriques, ainsi que celles inhérentes à l'eau, les déchets et impacts sur la biodiversité seront intégrés progressivement selon la feuille de route d'Abeille Asset Management. Carbon4Finance est le prestataire sélectionné pour le calcul des impacts liés à la biodiversité tels que l'« empreinte Biodiversité ». Celle-ci quantifie les impacts directs et indirects (changement climatique notamment) des pressions exercées par l'activité des sociétés sur l'érosion de la biodiversité. Elle est mesurée en unité MSA (Mean Species Abundance) ; plus cet indicateur est faible, plus les aires de biodiversité disponibles s'amenuisent.

Abeille Asset Management a pour ambition de mesurer et suivre trimestriellement l'ensemble des principales incidences négatives (PAI) prévues dans la réglementation SFDR. Ces PAI couvrent l'ensemble des trois piliers suivants : Environnement, Capital Humain et Gouvernance. Toutes peuvent être suivies au travers de l'outil Aladdin (source Clarity) avec un taux de couverture satisfaisant. Une politique de hiérarchisation des PAI a été réalisée par l'équipe ESG en concertation avec les équipes de gestion.

Les investissements pouvant avoir des effets négatifs sur le changement climatique, la gestion du « Do No Significant Harm » (DNSH) repose pour Abeille Asset Management sur la nécessité d'identifier et de réduire les potentiels effets négatifs des investissements effectués au sein de ses portefeuilles. Une réflexion sur la manière d'intégrer cette notion dans son cadre éthique, ses politiques de gestion et ses outils est en cours. L'objectif de réduction de l'exposition des portefeuilles aux actifs fortement carbonés se fait au travers des politiques sectorielles visant à exclure les émetteurs des secteurs de l'extraction minière et de la production d'électricité à partir du charbon thermique sur le périmètre défini.

Avertissement

Ce rapport est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18 608 050 euros, dont le siège social est situé au 14 rue Roquépine, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du groupe Aviva Plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva Plc et ses filiales sur le territoire français. Ce rapport vise à répondre aux exigences relatives à l'art. 29 de la Loi Energie Climat applicable aux sociétés de gestions (décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021) rendant obligatoire la publication d'un rapport dans les six mois après la clôture de chaque exercice et au plus tard le 30 juin. La première publication de ce rapport ne concerne pas l'intégralité des informations requises comme le permet la réglementation. En effet, les informations relatives à la Taxonomie européenne, aux combustibles fossiles, celles relatives à la gestion des risques, comprenant des spécificités relatives aux risques physiques / de transition relatifs au changement climatique et aux risques liés à l'érosion de la biodiversité et les mesures d'amélioration et les actions correctrices ne sont pas à publier en 2022 et feront l'objet d'une publication en 2023.

FA22/0153/30062023

Dénomination du produit :

Ofi Invest ISR Monétaire CT

Identifiant d'entité juridique :

9695001A1RB46DXET932

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

 Oui
 Non
 Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

 Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables

 Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

 Ayant un objectif social

 Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __%

 Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas **réalisé d'investissements durables**


Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds Ofi Invest ISR Monétaire CT (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences

En effet, ce Fonds labellisé ISR a suivi une approche Best-in-Universe permettant d'exclure 20% des émetteurs les moins vertueux en termes de pratique ESG de l'univers d'investissement et de ne garder en portefeuille que les entreprises intégrant des pratiques ESG. Il a également respecté les exigences du label ISR concernant le suivi des indicateurs de performance.

L'indicateur de référence le Fonds, €STER capitalisé, est utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

- **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 décembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

- **Le score ESG** : Le score ESG au niveau du portefeuille a atteint 7,81 sur 10 et le score ESG de son indicateur de référence est de 7,36.
- **Le pourcentage d'entreprises les moins performantes en ESG exclues selon l'approche Best-in-Class** : 20%
- **L'intensité carbone & La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial** :
 Dans le cadre du Label ISR attribué au Fonds, deux indicateurs ESG promouvant des caractéristiques sociales et environnementales ont été pilotés au niveau du Fonds et de son univers ISR. Leurs performances respectives au 30 décembre 2022 sont les suivantes :
 1. L'intensité carbone du portefeuille représente 100,04 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires par rapport à son univers ISR dont l'intensité carbone représente 125,34 tonnes d'émissions de CO2 équivalent par million de dollars de chiffre d'affaires.
 2. La part d'émetteurs faisant l'objet de controverses considérées comme violant au moins un des 10 principes du Pacte mondial est de 51,50% par rapport à son univers ISR dont cette proportion est de 69,30%.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2022 et 30 décembre 2022.

- **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*
- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement	Indicateur label ISR
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement					
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X Charbon / pétrole et gaz	X	X	
2. Empreinte carbone				X	
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X	X Intensité carbone (scope 1&2)
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X Charbon / pétrole et gaz		X	
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X		
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X				
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X	
8. Rejets dans l'eau	X		X		
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X		
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption					
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X Pacte mondial	X	X	X

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X Pacte mondial	X	X	
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X		
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X	
14. Exposition à des armes controversées		X Armes controversées			
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales					
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X	X Pacte mondial	X	X	

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au cours de l'exercice de manière qualitative.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible sur le site Internet de la Société de Gestion : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 décembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS	SECTEUR	% D'ACTIFS	PAYS
ERSTE GROUP 0% 22	Banking - Universel	2,31%	Autriche
CARREFOUR 0% 2022	Banking - DETAIL	1,68%	Europe
INTESA 0% 2023	Banking - Universel	1,65%	Luxembourg
KONINKLIJKE AH 0% 22	Retail	1,49%	Pays-Bas
KLEPIERRE SA 0% 23	Real Estate	1,35%	Europe
SATELLITE 0% 02/23	Banking - Universel	1,32%	France
VATTENFALL 0% 2023	Utilities	1,29%	Suède
VINCI 0% 04/01/2023	Industrial Goods & Services	1,24%	Europe
CRE AGRICOLE ESTR 23	Banking - Universel	1,16%	Europe
SATELLITE 0% 04/23	Banking - Universel	1,15%	Europe
PROCTER 0% 13/01/23	Personal & Household Goods	1,14%	États-Unis

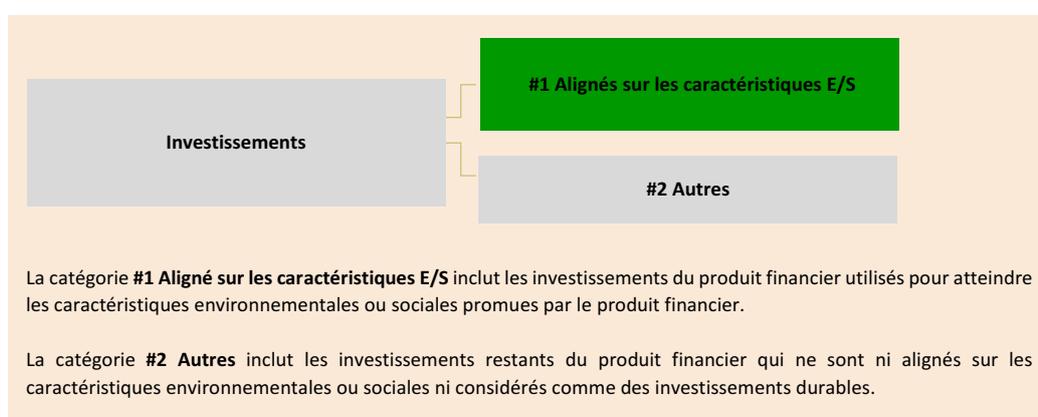
BNP PARIBAS ESTR 23	Banking - Universel	1,10%	France
SOC GEN ESTRCAP 3/23	Banking - Universel	0,99%	Europe
ENGIE ESTR 23	Utilities	0,99%	Europe
BFCM ESTR 23	Banking - Detail	0,99%	Europe



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit le part des investissements dans des actifs spécifiques.



Les activités alignées sur la communauté sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles des sociétés bénéficiaires des investissements.

Au 30 décembre 2022, le Fonds a 96,46% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 3,54% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- 3,54% de liquidités
- 0% de dérivés
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 80% de l'actif net du fonds appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 20% des investissements appartenant à la poche #2 Autres, dont 10% maximum de valeurs ou de titres ne disposant pas d'un score ESG et 10% maximum de liquidités et de produits dérivés.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 décembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

SECTEUR	% D'ACTIFS
Banques	36,09%
Consommation Non cyclique	11,97%
Autres financières	10,25%
Services aux collectivités	8,43%
Sociétés de financement	7,14%

Gouvernement quasi-souverain	6,17%
Immobilier	6,01%
Transport	4,31%
Biens d'équipement	2,70%
Consommation cyclique	2,61%
Assurance	1,40%
Autres industries	1,32%
Autres (<1%)	1,61%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 30 décembre 2022, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés sur la taxinomie de l'UE en portefeuille est nulle.

Les activités **habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités **transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Au 30 décembre 2022, la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Cette annexe contenant les informations annuelles relatives au Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 est la première à être publiée.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?

Le symbole représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables à ces activités économiques.

Non applicable.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques, ont consisté en :

- Des liquidités.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'un score ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

- En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?
- Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.